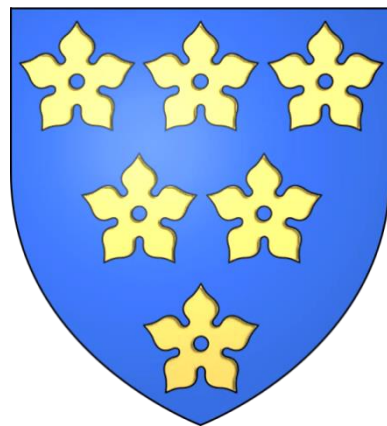


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

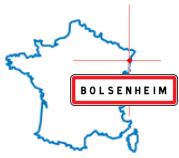
A la une de cette parution : **Vendredi noir à Bolsenheim** .



Les événements du vendredi 5 septembre.

S'BB N°2

De octobre 2014



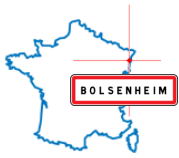
Sommaire

- Sommaire 1
- Vendredi noir à Bolsenheim 2
- Le mot du maire 4
- L'école de la Scheer... cuvée 2014..... 6
- Le ressenti de parents sur la rentrée !..... 7
- C'est « déli'miam » !!! 8
- La fibre à Bolsenheim 10
- Sur la place du village ! 12
- Vie associative : bougeons ensemble... 20
- Comptes-rendus des conseils municipaux 22
- Autorisations des sols accordées en 2014 (situation au 23/9/2014) 28
- Note d'humour ! 31
- Les jeux (pas que pour les enfants...)..... 32
- Le coin des pros ! 33

Demande d'indulgence

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.





Vendredi noir à Bolsenheim

Ce fait, pas si divers, du vendredi 5 septembre au soir, a remué notre petit village. Effectivement, nous sommes tous les jours un peu plus spectateurs d'un monde de violence. Il suffit d'allumer la TV ou de lire les journaux, tous relatent les faits de la bêtise humaine, où le manque de respect et de civisme est au cœur des problèmes.

Malheureusement, notre village qui a su jusqu'à aujourd'hui garder ses distances et rester spectateur de cette réalité a été rattrapé de la pire des façons.

Mais comment un baptême, jour de respect et de communion a pu se terminer en un véritable cauchemar ? Que s'est-il passé ce soir fatidique ?

Qui a loué la salle ?

Ce fameux vendredi soir, la « salle des fêtes » a été louée à des gens convenables souhaitant célébrer un baptême. Les clés ont été transmises quelques jours plus tôt, sans que cela ne pose de problème, à des gens compréhensifs de la proximité des lieux avec le voisinage. Le règlement a été rappelé, accepté et signé par le représentant des locataires.

Première intervention du Maire

Les festivités ont commencé vers 16h. Très rapidement, une grande partie des convives s'est retrouvée à l'extérieur de la salle tout autant que leur sonorisation. Alerté par les riverains vers 19h30, M. le Maire se rend sur les lieux pour demander aux usagers de la salle de faire moins de bruit par respect pour le voisinage. Ceux-ci l'accueillent avec politesse, et répondent favorablement à sa demande.

Les gendarmes à la rescousse, ou pas !

Plus tard dans la soirée, aux environs de 20h, les gendarmes sont alertés par une riveraine excédée du tapage ainsi que par le comportement inquiétant des occupants qui manquent de respect et de civisme envers les passants et le voisinage. Il faut rappeler que dans cette ambiance alcoolisée certains des occupants urinaient sur les clôtures à proximité, et empêchaient le stationnement d'un riverain devant son domicile... ce dernier, tout à coup, fait l'objet d'insultes et de menaces du type « j'ai pris ta plaque, je vais cramer ta maison et ta caisse si tu restes ici, bouge ... bouge... ! » Malheureusement, les gendarmes ne prennent pas suffisamment au sérieux la demande et invitent à rappeler 2h plus tard.

A 21h45, Monsieur le Maire est rappelé par plusieurs villageois pour tapage « nocturne ». Il sollicite à son tour l'intervention des forces de l'ordre. Les deux adjoints étant absents, il demande à un élu, de bien vouloir l'assister pour une deuxième visite à la salle des fêtes.

À leur arrivée, deux gendarmes sont présents sur les lieux. Dès que les fêtards ont reconnu le maire, ils se sont exclamés : « Le maire veut nous gâcher notre fête ! »

L'atmosphère devenant de plus en plus tendue, l'un des gendarmes demande à M. le Maire de reculer, et de rentrer chez lui.

Puis tout bascule suite à un geste malheureux d'un voisin en colère, excédé par le comportement irrespectueux des convives envers le 1^{er} magistrat de la commune.

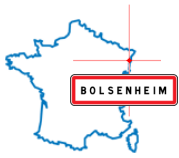
A partir de là, les fêtards se jettent sur le pauvre homme pour le rouer de coups. Il devra ultérieurement, au vu de ses blessures, être pris en charge par les secours.

Le maire, devant cette scène, n'hésite pas à lui venir en aide. Alors qu'il est en train d'agripper le bras d'un des agresseurs, il se prend lui-même un violent coup de poing au visage.

François Riehl tombe sous le choc, et à peine remis sur pied reçoit un nouveau coup au visage et s'évanouit. Un des riverains alerté par les cris, sort dans la rue et se jette dans la mêlée, malgré les coups, pour arracher M. le Maire aux mains de ses assillants. Pendant ce temps, les gendarmes appellent les renforts et dispersent des gaz lacrymogènes.

Le conseiller présent s'occupe de ramener M. le Maire chez lui, où son épouse appelle immédiatement les pompiers. L'arrivée des renforts des forces de l'ordre permettra de rétablir l'ordre et de sécuriser la zone vers 22h45.





Le bilan

Les conséquences de cet événement sont bien réelles et ne doivent pas être prises à la légère.

- 2 personnes hospitalisées dont une opérée.
- Les riverains présents très choqués.
- Le village en émoi.
- Des plaintes déposées auprès de la gendarmerie.

Nous exprimons pour ces moments difficiles notre profonde sympathie aux personnes prises à partie au cours de cette dramatique soirée.

Les conséquences

Le Conseil Municipal décide d'arrêter la location de la salle aux particuliers. Seules les associations et l'école, ainsi que la mairie pourront bénéficier de la salle, et seulement sous certaines conditions.

En effet, les occupants auront l'obligation de quitter la salle pour 22h maximum. En conséquence, certaines activités sportives sont à présent décalées de 30min afin de pouvoir ranger et préparer la fermeture de la salle pour 22h. Nous remercions l'ASLCB pour leur compréhension et leur réactivité.

Club house : Presque 50ans à Bolsenheim

Mais d'où vient cette salle exactement ? Quelle en est son origine ? Petit retour dans le passé...

Selon des doyens du village, le club house actuel était auparavant un logement d'habitation d'après-guerre préfabriqué. Il fut ensuite racheté par le FCB (Football Club de Bolsenheim) pour servir de vestiaire et de clubhouse.

La première facture approuvée par le conseil municipal de l'époque date du 15.03.1966 pour la réalisation du plancher de la salle. Le maire de l'époque était M.FOESSEL Jules..

Club house : Les normes passent...

Depuis la salle a été entretenue sans pour autant avoir été améliorée. Mais pourquoi ?

La principale raison est qu'il s'agit d'un ERP (Etablissement Recevant du Public). A ce titre, les ERP sont soumis à des normes afin de garantir un niveau minimum de sécurité aux usagers de la salle.

Selon la législation française actuelle, ces établissements doivent permettre :

- de limiter les risques d'incendie,
- d'alerter les occupants d'un sinistre éventuel,
- de favoriser leur évacuation en évitant la panique,
- de permettre l'alerte des services de secours et de faciliter leur intervention.
- l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec la mise en place d'un stationnement spécifique, de portes suffisamment larges, d'une rampes d'accès, de toilettes handicapés...

Ces normes s'appliquent aussi bien aux bâtiments en cours de construction que ceux en rénovation.

Vous l'aurez compris, l'application de toutes ces normes sur notre bon vieux clubhouse représente un investissement plus important que de construire un nouveau bâtiment.

Que faut-il en retenir

De cet événement malheureux, il faut maintenant en retenir le meilleur. Certes, il restera toujours un souvenir amer mais les blessés vont mieux ; le voisinage, les associations et les élus ont retrouvé le chemin du dialogue et mis en œuvre une solution provisoire en attendant de définir ensemble un projet nouveau de salle communautaire. Pour le reste laissons faire la justice.



Le mot du maire

L'année 2014 se termine et très vite on se retrouvera aux fêtes de fin d'année... La période de Noël, que ce soit le temps de l'Avent ou la période même, doit être un temps de sérénité familiale, de fraternité et de PAIX tant dans notre environnement direct que dans le monde qui nous entoure. Même si nous n'y sommes pas encore, je tenais quand même à exprimer ce message, dans ce monde où la violence et l'agressivité sont partout et gagnent de plus en plus les petites communes.

L'année 2014 aura marqué la vie des français pour des « remous » de plus en plus importants et qui jalonnent un quotidien dans une crise sans précédent. Mais, il faut rester optimiste !

La rentrée des classes est bien entamée. Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui se sont investis dans les changements majeurs liés aux nouveaux rythmes scolaires, en particulier l'ensemble des familles concernées. Bon courage à tous les élèves qui ont repris le chemin de l'école !

J'espère que lors de la période estivale vous aurez pu profiter de moments de convivialité en toute sérénité malgré le temps maussade des mois de juillet et août.

Les élections municipales sont loin et vous aurez constaté que la nouvelle équipe, très dynamique, fait tout son possible dans le processus d'amélioration de la qualité de vie de notre village.

En 2014, il n'y a pas eu de gros investissements, faute de budget et de période électorale. La création d'un itinéraire cyclable entre Bolsenheim et Uttenheim devrait être engagée cette année encore. La commune a surtout procédé à des travaux d'entretien courant et à des travaux d'amélioration. Les projets ciblés pour l'année prochaine restent à définir et des devis sont à solliciter.

Je voulais surtout remercier bien chaleureusement, toutes les personnes qui m'ont soutenu par un mot d'encouragement, par une parole ou par des vœux de prompt rétablissement et de solidarité suite à l'agression que j'ai subi le 5 septembre dernier en voulant intervenir pour rétablir le retour au calme autour de la salle communale. C'est un acte inadmissible et qui révèle bien le malaise de notre société. Je remercie aussi certains enfants du village, qui se reconnaîtront, qui m'ont adressé de très beaux dessins, prônant la non-violence, remplis de couleur et d'amour. Ils sont affichés dans le couloir de la mairie. Toutes ces personnes me donnent le courage de continuer à prendre mon rôle de premier magistrat très à cœur, comme cela a toujours été le cas. J'adresse également toute ma sympathie à Messieurs Patrick BUCK et Jean-Marc SCHOTT, impliqués dans cette affaire.

J'espère, d'ores et déjà, que l'ambiance générale de 2015 sera meilleure, que ce soit sur le plan international, national ou local.

François RIEHL



Votre maire



Kermesse médiévale

Ce fut sur le thème du Moyen Age (thème qui avait fait l'objet d'une magnifique classe de découverte) que tous les enfants de l'école de la Scheer se sont retrouvés devant la salle des fêtes d'Uttenheim vendredi 28 juin 2014 pour la traditionnelle kermesse de fin d'année.



La fête a débuté avec les toujours très attendus jeux de kermesse où les enfants ont pu s'essayer au chamboule-tout, à la pêche aux canards et à tous les autres jeux d'équilibre et de précision. Comme chaque année c'est grâce à la participation active des parents que ce moment ludique a pu avoir lieu. Un grand merci à tous !

A partir de 18h les jeux ont laissé place aux belles princesses et preux chevaliers qui s'étaient donnés rendez-vous devant le magnifique décor de château fort sur lequel trônaient de gentils dragons. Chaque enfant avait préparé son costume, les heaumes et hennins avaient quant à eux été fabriqués à Aubure lors de la classe découverte.

Au son des musiques médiévales chaque classe nous a entraînés dans des danses d'époque, où se mêlaient révérences, rondes et combats de chevaliers.



C'est aussi avec entrain que tous les enfants réunis ont entonné quelques chants tout droit sortis de notre enfance. Le bon roi Dagobert et sa fameuse culotte à l'envers, ah mon beau château et sa « tantirelire »... sont venus raviver les souvenirs de tous.

La fête s'est terminée par une démonstration de danse Country par un groupe d'enfants de l'école. Merci à l'ASLCB pour son animation. Puis les parents et amis des élèves ont pu déguster d'excellentes tartes flambées dans une ambiance détendue et conviviale.





L'école de la Scheer... cuvée 2014

En ce début d'année scolaire, 97 petits et grands élèves ont repris le chemin de l'école. Beaucoup de rires et de joie, un peu d'appréhension et parfois quelques pleurs pour les plus petits, mais finalement une rentrée scolaire qui s'est déroulée sereinement.

Certains retrouvaient une enseignante déjà connue, pour d'autres ce fut la découverte d'une nouvelle classe et d'une, voire plusieurs maîtresses.

Voici un petit aperçu de l'école, classe par classe.

Petite et moyenne Sections à Uttenheim

Enseignantes : Mme Catherine SCHMITZ et Mme Emmanuelle JOSEPH

ATSEM : Mme Claudia Kretz

PS : Thomas, Noé, Lucie, Gabin, Clélie, Margaux, Coralie, Tom, Célia, Marion.

MS : Anaïs, Clara, Yann, Anthony, Cameron, Ludivine, Lucie, Tom, Ninon.



Petite et moyenne Sections à Uttenheim (19 enfants)



Grande Section à Bolsenheim (20 enfants)

Grande Section à Bolsenheim

Enseignante : Mme Patricia THORE

ATSEM : Mme Raymonde BURCHI

Remplaçante : Mme Véronique SCHRENCK

GS : Chloé, Fabio, Valentin, Jeanne, Etienne, Manon, Marin, Louane, Paul, Ambre, Céleste, Madeline, Tom, Lizéa, Elil, Charline, Line, Yohann, Léa, Ezio.



CP – CE1 à Uttenheim (16 enfants)

CP – CE1 à Uttenheim :

Enseignantes : Mme Méline BITZNER et Mme Catherine SCHMITZ

Remplaçante : Mme Isabelle EIMER

AVS : Mme Isabelle MILHAU

CP : Emma, Nathan, Capucine, Hugo

Gianni, Auxence, Noah, Simon, Lucas, Jade.

CE1 : Corentin, Arthur, Lucie, Yanis, Louise, Camille.





CE1 – CE2 à Bolsenheim (19 enfants)

CE1 – CE2 à Bolsenheim.

Enseignantes : Mme Aline BENOIT et Mme Audrey RAUL.

CE1 : Perlane, Côme, Erine, Marti, Gauthier, Célia, Nino.

CE2 : Alexandre, Emilio, Lénie, Marc-Loïc, Laura, Lilian, Nathan, Gauthier, Claire, Gaël, Tarah, Théo.



CM1 – CM2 à Uttenheim (23 enfants)

CM1 – CM2 à Uttenheim

Enseignante : Mme Estelle SCHÄFER

CM1 : Axelle, Enzo, Marie-Hélène, Esther Noa, Charlotte, Lisa.

CM2 : Elise, Loriane, Nicolas, Aurélie, Chloé, Mathéo, Lauraline, Lucie, Tom, Timothée, Xavier, Noé, Chloé, Thalliya, Nastasia, Zoé.

Le ressenti de parents sur la rentrée !



Les rythmes font débat !

(Retranscrit sans modifications)

Bonjour,
Concernant le rythme scolaire mon avis est toujours le même, « C'est du grand n'importe quoi ».
Les horaires ? 15h30 n'en parlons même pas et faire lever des enfants pour 3 heures le mercredi quel intérêt ?
Je n'y trouve rien de positif.
Ca va faire un mois que l'école a repris et pour ma part mes enfants ont beaucoup de mal à se lever en fin de semaine. Pourtant à 20h ils sont au lit !
Et à 15h30 fallait que je me débrouille pour faire garder un de mes enfants mais ça ce n'est pas le problème de l'Education Nationale !
Et dans tout ça est-ce que le programme scolaire sera fini dans les temps???? Et les enfants en difficultés d'apprentissage seront-ils plus suivis ??? ...
En bref, je trouve que nous n'avons pas été soutenu ni assez représenté par les délégués et les conseillers municipaux et ce depuis que les horaires des rythmes scolaires ont été proposés.
Cordialement.

Bonjour,
Suite à votre mail je me permets de donner mon avis sur la réforme des rythmes scolaires.
Mon enfant est de plus en plus fatigué étant donné qu'il n'a plus la coupure du mercredi pour se reposer, il arrive que le samedi étant encore dans le rythme de la semaine, il se réveille vers 7h30 et n'arrive plus à se rendormir et forcément ça s'accumule au fil des semaines. Nous ne sommes qu'en début d'année mais les effets de la fatigue commencent déjà à se faire ressentir.
On verra aussi l'aspect financier de la réforme, si on voulait faire comme en Allemagne il fallait prendre le modèle complet (accompagnement du périscolaire par l'état et pas laissé à la municipalité qui n'a pas forcément les moyens d'assumer cette réforme) ou ne rien faire du tout du coup : frais de garde en plus et pas plus de remboursement de la part de l'état.
Voilà mon impression du début de l'année et je tiens à dire que si mon enfant devait être trop fatigué il resterait au lit le mercredi matin comme avant!!!





C'est « déli'miam » !!!

Voici ce que l'équipe d'animation du nouveau périscolaire et de la restauration scolaire de Schaeffersheim peut entendre depuis la rentrée.

En effet, les enfants du RPI de la Scheer peuvent bénéficier d'une restauration scolaire désormais plus accessible. Celle-ci se trouve dans le tout nouveau bâtiment inauguré par la commune de Schaeffersheim.



Rappelons-le, depuis l'an passé l'ensemble des enfants de la Communauté de Communes peut aller à la « cantine » durant les jours de classe. L'année dernière, les enfants de Bolsenheim et Uttenheim devaient, à l'aide d'un bus, se déplacer jusqu'à l'accueil de St Ludan à Hipsheim. Ils y rejoignaient les enfants d'Hipsheim, Ichtratzheim, Hindisheim et Limersheim.

Aujourd'hui, ils viennent déjeuner et profiter d'activités à Schaeffersheim.

Nous avons sollicité les enfants qui s'y rendent quotidiennement ou même occasionnellement. Au travers de quelques questions, l'équipe du Périscolaire de la Scheer nous fait partager leur ressenti. Et nous les en remercions.

Que pensez-vous du nouveau restaurant scolaire de Schaeffersheim ?

- *Le restaurant est beau !*
- *Le bâtiment est joli et plein de couleurs.*
- *Le bâtiment est beau et coloré.*
- *Les jouets sont cools, c'est bien coloré mais il manque de la déco.*
- *C'est super bien, on a même un hangar.*
- *Le restaurant est bien, j'aime le self, on peut se servir tout seul.*

Que pensez-vous du bus ?

- *Ca dépend des jours.*
- *C'est bien !!!*
- *J'aime me balader en bus.*
- *Bien mais trop long.*



Que pensez-vous des animateurs ?

- *Les anims sont cools car ils sont gentils.*
- *Je les aime bien car ils sont gentils.*
- *Je me sens mieux avec les animateurs garçons, heureusement il y en a deux.*
- *J'aime les animateurs et en plus Anna me donne plein de coloriages.*
- *Ils sont supers car ils proposent de bonnes animations mais il y a des animations qui ne me plaisent pas.*
- *J'aime les activités mais il y en a que je ne trouve pas de mon âge.*

Que pensez-vous des repas ?

- *Dans l'ensemble c'est bon mais les entrées sont « bofs ».*
- *Les repas sont « déli'miames ».*
- *C'est bon mais je préfère les desserts.*
- *Les repas sont bons, j'aime goûter à plein de choses.*
- *C'est délicieux mais les entrées ne sont pas terribles.*
- *Les repas sont bons.*

Quoi de neuf à Bolsenheim ?

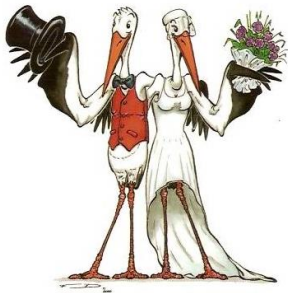


Anniversaires

C'est après la fermeture de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre qu' Arnaud ANTONI-ARRUS, notre 2^e adjoint a fêté son 33^{eme} anniversaire.



**Nous leur adressons à
toutes et tous nos
sincères félicitations.**



Mariage

De **Stéphane, Marc, Eric FAUCHER** et **Frédéryk, Marine, Géraldine BEAUCHEF** qui se sont mariés le 23 août 2014 à la mairie de BOLSENHEIM – domiciliés 5, rue des Roses.

Naissances

- **Pierre, Robert ROOS** fils de Laurent ROOS et de CHARLMAINE Julie, né le 3 août 2014 à Schiltigheim – domicilié 28, rue Principale.
- **Théo, Lucas EHRHART** fils de Stéphane EHRHART et de Patricia RIEHL, né le 11 juillet 2014 à Strasbourg – domicilié 4, rue des Prés.
- **Louis-Romarc GEORGER** fils de Philippe GEORGER et de Lucie METZ, né le 22 mai 2014 à Strasbourg – domicilié 7, rue des Roses.
- **Aline, Carole, Charlotte KRAFT** fille de Christophe KRAFT et de Christelle WEBER, née le 29 mars 2014 à Strasbourg – domiciliée 13, rue des Roses.
- **Léa LENGERT** fille de Xavier LENGERT et de Laurie THAUDIERE, née le 28 février 2014 à Strasbourg – domiciliée 34, rue Principale.
- **Alice, Danièle, Ghislaine QUILLE** fille de Cyril QUILLE et de Magali PARISSÉ, née le 7 février 2014 à Schiltigheim – domiciliée 14, rue des Vergers.



Décès† M. le Maire, ses Adjoints et le Conseil Municipal s'associent à la peine des familles et présentent leurs sincères condoléances.

- **Marie Augusta Philomène LAWI** veuve **REIBEL** née le 14/8/1921 à Bolsenheim décédée le 25/9/2014 à Obernai.
- **Marie Octavie FUCHS** veuve **FUCHS** née le 28/1/1925 à Bolsenheim décédée le 1/10/2014 à Benfeld.



La fibre à Bolsenheim ...

Peut-être avez-vous remarqué les travaux qui ont eu lieu entre Schaeffersheim et Bolsenheim ces dernières semaines. Malheureusement, ce n'est pas l'itinéraire cyclable tant attendu. Mais bel et bien la fibre !

En effet, l'aménagement numérique du territoire est en marche.

Celui-ci dépend du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) dans lequel la Région Alsace prévoit l'accès au haut débit voire au très haut débit pour tous les habitants d'ici 2025-2030. Aujourd'hui, c'est la Communauté de Communes du Pays d'Erstein qui en a la compétence, c'est-à-dire qui est l'établissement qui gère la mise en place de ces aménagements et qui en paie une partie.

Après une analyse des accès numériques des 10 communes par les services compétents de la Région Alsace, seules 2 communes de la CCPE étaient éligibles à la première vague de raccordement, encore prévue cette année : Hindisheim et Uttenheim. Ainsi, le débit devrait être multiplié par 10.

Vous l'aurez donc compris, Bolsenheim ne rentre pas dans les critères d'urgence pour le moment. La fibre optique passe par Bolsenheim mais ne s'arrête pas.

Croyez bien que les élus ont fait tout leur possible pour qu'il en soit autrement. Nous ne rentrons tout simplement pas dans les cases.

Pourquoi pas Bolsenheim ?

Le tableau suivant vous permettra de comprendre la situation mieux qu'avec des mots. Il est le résumé des « données de dessertes » qui ont servi à « départager » les différents candidats à la montée en débit (MED) ou à la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) sur l'ensemble de la région.

	Nombre d'habitants	débit moyen crête descendant accessible aujourd'hui (Mb)	% de lignes inéligibles au 512 Kbps	% de lignes entre 512 Kbps et 2 Mbps	% de lignes inéligibles au 2 Mbps	% de lignes éligibles au 2 Mbps	% de lignes éligibles 2 <x< 6 Mbps	% lignes éligibles >6 Mbps	Commune répondant aux critères	Technologie privilégiée	Echéance
Bolsenheim	418	2	0	31	31	69	69	0	-	FTTH	> 2020
Erstein	9592	30 (câble)	0	3	3	97	8	89	Oui	FTTH	2012-2020
Hindisheim	1363	1	1	99	100	0	0	0	Oui	MED → FTTH	2014 → >2020
Hipsheim	775	5	0	0	0	100	50	50	-	FTTH	>2020
Ichtratzheim	292	9	0	0	0	100	0	100	-	FTTH	>2020
Limersheim	583	1	0	98	98	2	0	2	Oui	MED → FTTH	2015 → >2020
Nordhouse	1537	5	0	9	9	91	46	44	-	FTTH	>2020
Osthouse	955	2	0	20	20	80	80	0	-	FTTH	>2020
Schaeffersheim	794	7	0	0	0	100	10	90	-	FTTH	>2020
Uttenheim	572	0	2	98	100	0	0	0	Oui	MED → FTTH	2014 → 2020

Nota : Pour bien comprendre ce tableau, il faut avoir à l'esprit 2 grandes données. Pour qu'une commune soit éligible à ces aménagements il faut soit que celle-ci soit considérée comme le bourg centre d'une intercommunalité (ex : Erstein) ou que celle-ci soit dans un « désert » numérique (= dès que certains foyers ne sont pas regroupés, c.-à-d. une majorité de foyers sans ADSL), on les appelle les « communes noires ».

Au programme !

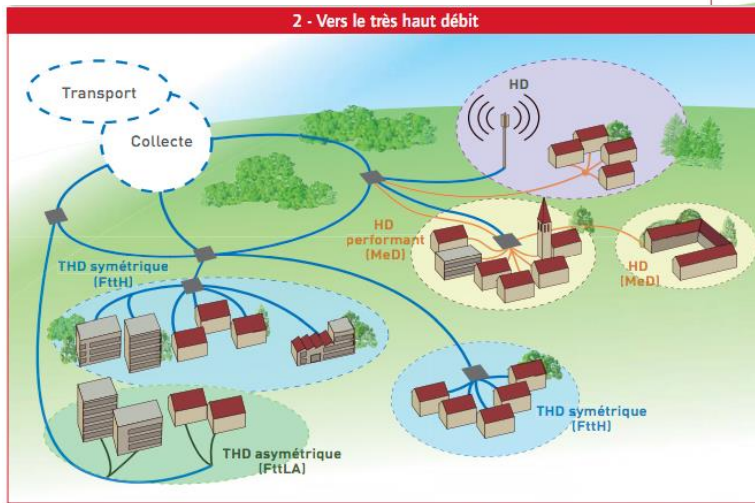
Fin 2014 : Uttenheim et Hindisheim auront le très haut débit. Toutes aides déduites, l'intercommunalité devra financer environ 135000€ (chiffre annoncé fin 2013) pour les deux raccordements. Techniquement, les travaux réalisés consistent en le raccordement de la fibre optique au sous-répartiteur (SR) existant de la commune (= MED). On réduit ainsi la longueur de la ligne téléphonique en cuivre.

2015-2020 : Limersheim et probablement Erstein.

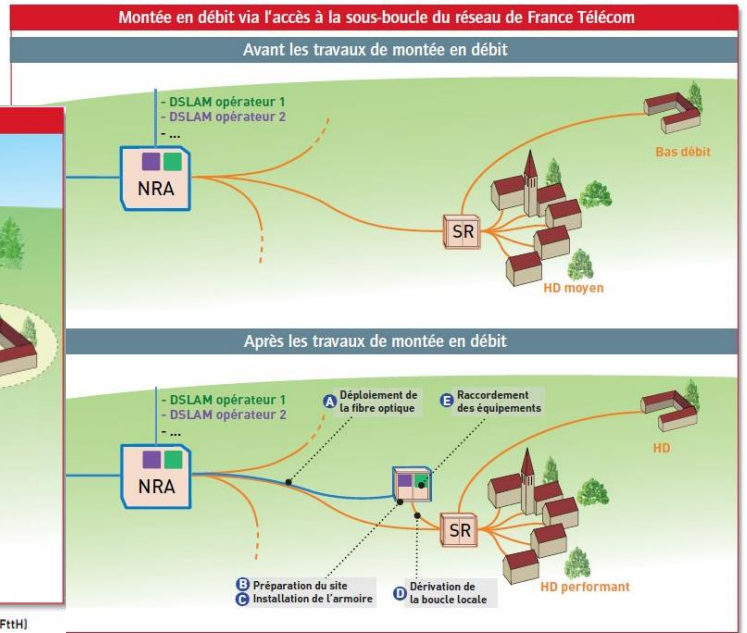
D'ici 2030 : Le reste des communes de la CCPE devrait être desservi pour un coût estimé de 2 760 000€ pour la CCPE. A cette date, toutes les communes auront le très haut débit à partir de la FTTH (Fiber To The Home = fibre optique jusqu'à l'abonné) ou toute autre technologie au moins équivalente développée jusque-là et non plus de la MED. Il en va de même pour les communes raccordées en MED en 2014 et 2015.

Concrètement ça donne quoi ? MED ? FTTH ? Communes noires ? « Néant d'Erstein » ?

Les 2 documents suivants, publiés par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), présentent les 2 technologies évoquées plus haut : MED et FTTH.



- Légende :
- Fibre optique
 - Réseau cuivre de France Télécom
 - Réseau câblé
 - Station d'émission (réseau hertzien)
 - Nœud de réseau (répartiteur, sous-répartiteur, nœud de raccordement optique, point de mutualisation...)
 - Fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH)
 - Modernisation du réseau câblé (FttLA)
 - Montée en débit (MeD) via l'accès à la sous-boucle du réseau France Télécom
 - Réseau hertzien terrestre pour l'accès fixe



- Légende :
- Fibre optique
 - Réseau cuivre de France Télécom
 - Nœud de raccordement d'abonné
 - Sous-répartiteur
 - DSLAM ou autre équipement d'injection du signal DSL

Patience !

D'ici là, nous resterons dans le « Néant d'Erstein », comme le titraient les DNA en décembre 2013.

Quid des entreprises à Bolsenheim ? Le home office (bureau à domicile) ?

En effet, quelle attractivité pour une commune comme la nôtre avec des débits limités.

La fracture numérique est loin de se réduire à Bolsenheim. C'est bien regrettable quand on sait que la fibre passe sous nos pieds !

Si nous prenons un peu de recul, il faut se rendre compte que les communes d'Uttenheim, Hindisheim ainsi que Limersheim bénéficient aujourd'hui des dessertes numériques dont nous bénéficions à Bolsenheim il y a 10 ans ! Autant dire, que si nous sommes des Néandertaliens de l'accès à internet, alors ces communes en sont des Australopithèques.

L'argument avancé par l'ARCEP est le suivant : il « n'apparaît pas souhaitable de mettre en œuvre la montée en débit (MED) » à Bolsenheim car cette solution (dans notre cas précis) risque de « conduire in fine à des surcoûts... et de ralentir le déploiement des réseaux FTTH ».

Un immense chantier est en marche et tout le monde ne peut pas être servi en même temps.

Soyez rassurés car avec le Bolsemer Blaettel vous possédez déjà la fibre... celle du papier !!!



Sources : SCORAN Alsace, décembre 2010 / SDTAN - « Rapport final », février 2012 / Les rapports de l'ARCEP - « La montée en très haut débit sur l'ensemble du territoire », juillet 2011

Sur la place du village !

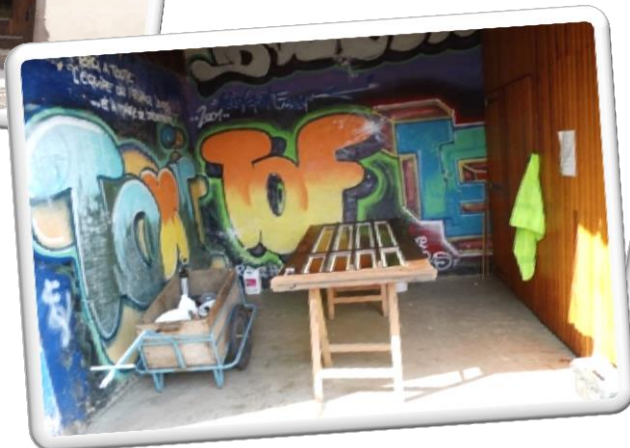


Un été très laborieux ! Album photos



Travaux d'été

1. Réfection des goudrons des rues (Jointures)
2. Michel Wisser à la préparation du terrain de foot pour le concours d'attelage.
3. Laetitia Lawi qui a fait un excellent travail à l'entretien des fleurs du village. Nous lui souhaitons une bonne année scolaire.
4. Réfection des fenêtres ouest et des portes ouest et sud de l'école.



Un été très laborieux ! (suite)



Travaux d'été

5. Mise en sécurité, et réparation, du préau du Club-House qui voulait jouer les « filles de l'air ».
6. Installation d'une barrière de sécurité dans la salle d'attente des mamans à l'école.
7. Mise en place d'un banc sous le préau de l'école.
8. Rangement de pré-rentree à l'école.
9. Déménagement des 2 auges du Club-House vers la Mairie pour réfection avant réutilisation comme bac à fleurs .





Les maisons fleuries

C'est le 18 juillet, par une forte chaleur que les jurés, des communes voisines, ont sillonné à vélo les rues de notre commune pour noter les réalisations florales des habitants du village. La municipalité et la commission fleurissement remercient toutes celles et ceux qui, malgré un contexte économique défavorable, se sont efforcés d'embellir le village. Dans un souci d'équité, la commission avait décidé cette année de changer la formule pour récompenser les lauréats, en notant sur la base de 3 catégories : **grands espaces, petits espaces, façades et balcons**.



Les 5 jurés et le président de la commission



Toute belle histoire se termine par un bon repas !

Perspectives pour l'année 2015

Le village ne sera pas candidat au label Villes et villages fleuris (jury d'arrondissement) mais participera au concours des villages fleuris (jury de la communauté de commune).

Possibilité de créer une nouvelle catégorie : **Aménagements paysagers**.

Réagissez sur : contact@bolsemer.fr ou 09 72 47 55

Grands espaces

➤ 1er : Arsène Muller, 2e : Alain Seyler, 3e : André Schott, 4e : Julien Muller, 5e : François Reibel, 6e : Jean-Pierre Retz, 7e : Gilbert Ackermann, 8e : Daniel Schott, 9e : Bernard Kruger.

➤ **Encouragements** à Monique Obringer et Christian Lionnet.

➤ **Nominé mais hors concours** : gîte Coutaud Sophie.

Petits espaces

➤ 1^{er} : Michel Hahn, 2^e : Gottar Jean, 3^e : Charles Kormann, 4^e : Fernand Martz, 5^e : Aloyse Schott, 6^e : Lawi Raymonde, 7^e : Katia Schmitt/Doucet, 8^e : Joël Leibel, 9^e : Richard Muller, 10^e : Michèle Schall, 11^e : Jean-Marc Schott, 12^e : Pierre-Michel Vigneau, 13^e : Marcel Weissenburger, 14^e : Marcel Goetz, 15^e : Joseph Lawi, 16^e : Jean-Paul Eschbach, 17^e : Georges Hoffmann, 18^e : Patrick Milly.

➤ **Encouragements** à Monique Grau, Angèle Foessel, Robert Schwob, Franck Moulat, Étienne Sanquer et Clet Demuth.

➤ **Nominés mais hors concours** : Patrick Girard, Jean-Marie Keller, Patrick Hilbold, François Riehl.

Façades et balcons

➤ 1^{er} : Joseph Geistel, 2^e : Jean-Pierre Werklé.

➤ **Encouragements** à Raymond Knopf et Marcial Huyard.



Les villages fleuris (Communauté de Communes du Pays d'Erstein)

Cl	Villages	Notes
1	ERSTEIN	8,22/10
2	HINDISHEIM	7,88/10
3	UTTENHEIM	7,16/10
4	LIMERSHEIM	6,87/10
5	NORDHOUSE	
6	BOLSENHEIM	
7	HIPSHEIM	
8	ICHTRATZHEIM	
9	OSTHOUSE	
10	SCHAEFFERSHEIM	

C'est le 1^{er} Août, en autobus et par une forte chaleur, que s'est déroulée la tournée des villages fleuris. L'exercice n'était pas aisé car la sécheresse de juin et les mauvaises conditions météo de juillet n'ont pas facilité le travail des communes et bien malmené les plantations.

Cependant, de belles réalisations étaient au rendez-vous et les résultats sont globalement cohérents avec mon propre jugement. Avec nos petits moyens notre 6^e place est très honorable. Personnellement j'adresserai un coup de chapeau au village de Uttenheim qui mérite bien sa 3^e place.

La Communauté de Communes réfléchit à une nouvelle formule de notation afin de permettre aux villages ayant de petits moyens de pouvoir malgré tout accéder au podium.



Un peu d'Histoire

L'on parle actuellement beaucoup du centenaire de la « Grande Guerre », aussi je vous propose de regarder, sur quelques cartes postales de l'époque, notre village à travers ses maisons et ses commerces juste avant cette guerre.

Nous arrivons par le Sud dans notre actuelle rue Principale.

Nous voyons tout en bas à droite de la carte, « **Spezerei und Bäckerei vom Joseph Huber** », (épicerie et boulangerie de Joseph Huber) la maison est toujours la propriété de la famille HUBER au n° 42.

Sur cette même image à gauche, la maison est celle de notre ancien collègue, conseiller municipal, Jean Christophe Schröder au n° 51.

En haut, sur l'image de gauche « **Wirtschaft zum grünen Jäger vom Martin Knopf** » (Restaurant au Vert Chasseur de Martin KNOPF) est sauf erreur de ma part, la maison de la famille Knopf Raymond au n° 24.

Les personnes que nous voyons sur ces photos en sont très certainement les propriétaires.



Regardez bien au bout de la rue il semblerait qu'il n'y ait pas de maison.

Tout le monde reconnaîtra l'église et l'école sur l'image de droite en haut et notre mairie actuelle (ancien presbytère) sur l'image de gauche en bas.

Cette carte postale a été transmise le 29 juillet 1913 à de la famille en région parisienne et est écrite en allemand.

Nous retrouvons sur cette carte les mêmes

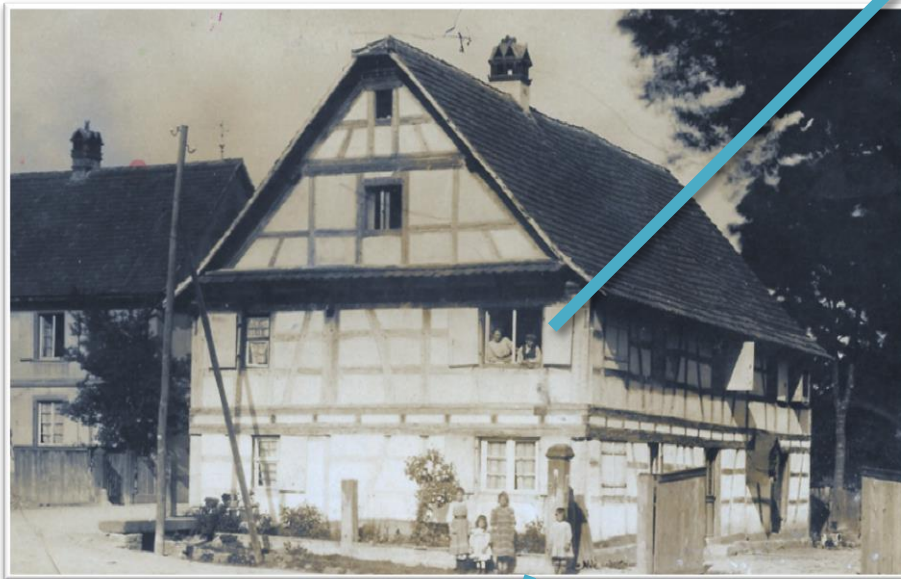
photos mais cette fois-ci colorisées, il manque toutefois le restaurant « au Vert Chasseur ».

Au verso, elle est écrite cette fois en français, et l'absence de marque postale laisse supposer à un envoi sous enveloppe.

La technique de colorisation utilisée ainsi que l'utilisation de la langue française permet de dater raisonnablement cette carte après guerre, à une époque où l'Alsace était redevenue Française.

La dernière carte retrouvée est une photo de la maison natale de mon beau-père, Alphonse FOESSEL, de sa sœur Joséphine et son frère Marius au n° 14 de la rue Principale.

A gauche de la carte, on distingue très bien la maison de notre ancien adjoint au maire Sébastien Reibel et de ses parents.



Là aussi on peut supposer que ce sont les propriétaires que l'on voit à la fenêtre et leurs enfants devant la maison.



Au dos de la carte toujours envoyée à la famille à Paris, figure une superbe marque postale « Bahnpost Zug 224 21/11/11 Strassburg/Els-Basel » ce qui signifie Train postal 224 -21/11/1911 Strasbourg-Bâle.



Et si l'on continuait !

Si des personnes ont, en leur possession, d'autres cartes postales ou photos du village et veulent bien nous les confier nous pourrions continuer ce voyage dans le passé dans les prochains n° du Bolsemer Blaettel !



Nous recrutons des chantres pour animer les offices de notre paroisse.

Comme tous les ans, nous organisons un repas paroissial le 12 octobre dont, cette année, le bénéfice récolté est destiné, en partie, à la réparation du « **gosier** » de l'orgue Kriess qui était nécessaire.

Total HT	2 330,60 €
T.V.A. 20%	466,12 €
Total TTC	2796,72 €

Nous remercions par avance toutes les personnes généreuses, qui par leur participation au repas, ou par des dons en faveur du Conseil de Fabrique, nous aident à financer cette restauration.

Par ailleurs, nous lançons un appel à tout homme ou femme ayant un peu de temps à consacrer à la vie de l'église.

Vous pourrez vous manifester soit auprès de M. le Curé Claude BERTRAND, ou auprès de Marie José RETZ.

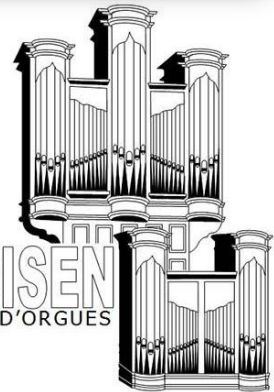
Gosier : Tuyau de l'orgue, par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent.

Pour le Conseil de Fabrique
La présidente, Marie José RETZ

Eglise Saint Martin : l'orgue



3, rue de l'Industrie
F 67114 ESCHAU
Tél. +33 (0) 3 88 27 80 90
Fax. +33 (0) 3 88 27 85 82
E-mail:
info@muhleisen.fr
Web: www.muhleisen.fr



MUHLEISEN
MANUFACTURE D'ORGUES



La sirène a repris du service



Vous l'avez tous remarqué, depuis septembre, la sirène du village a repris du service. Vous pouvez l'entendre lors des essais mensuels.

Le réseau des sirènes publiques a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat (inondation, mouvement de terrain, nuage toxique ou explosif, risque radioactif...).

Ce réseau, hérité de la seconde guerre mondiale, initialement conçu pour alerter les populations d'une menace aérienne (bombardement), est également utilisé pour faire face à l'existence des risques naturels et technologiques.

Ainsi, en présence d'une menace grave, de l'existence d'un accident majeur ou d'une catastrophe, les sirènes permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

Le signal d'alerte réelle

Il est identique partout en France. Le début de l'alerte est donné par la sirène en **trois séquences de 1 minute 41 secondes, séparées par un silence**. Le son est modulé, montant et descendant :



Dès la fin du danger, la sirène émet un **signal continu de 30 secondes** pour indiquer la fin de l'alerte.

L'essai mensuel de la sirène

Attention ! Ne pas confondre le signal d'alerte réelle avec le signal d'essai mensuel de la sirène. Cet essai est effectué le 1^{er} mercredi de chaque mois :

- à 12 h en une seule séquence de 1 minute et 41 secondes. Le son est modulé, montant et descendant :



- à 12 h 10 en un son continu durant 30 secondes.

M. David Paté, citoyen de Bolsenheim, propose ce lien :

<http://www.interieur.gouv.fr/content/download/67723/491852/file/GUIDE%20ORSEC-juin%202013-T.G4.pdf>

Capitaine de Réserve dans l'Armée de l'Air il est détaché au Bureau Général de l'Alerte (BGA). Ce bureau est en charge de la diffusion de l'alerte aux populations et est rattaché à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (Bureau de l'Alerte, de la Sensibilisation et de l'Education des Publiques (BASEP), sous-direction de la planification et de la gestion des crises). **Nous profiterons de son expérience dans un prochain numéro.**



Vivre ensemble.

Chasse

Notez le !



Dates des différentes battues de chasse pour 2014.

Les samedis et les dimanches

- 25 & 26 octobre
- 08 & 09 novembre
- 22 & 23 novembre
- 6 & 7 décembre
- 20 & 21 décembre

Quand je chasse, je suis au top !



Inscription sur la liste électorale

Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Mais la seule sanction consécutive au fait de ne pas être inscrit est celle de ne pas pouvoir voter. Le vote n'est pas obligatoire en France contrairement à d'autres pays. **Il repose sur la volonté de chaque citoyen.**

Pour voter il faut être inscrit sur la liste électorale de votre lieu de résidence. Cette inscription vous permet de recevoir votre carte d'électeur sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter !

Toute personne, intéressée par l'inscription sur la liste électorale de la commune de Bolsenheim, peut en faire la demande à la mairie avant la fin de l'année. Pour des raisons pratiques, il est conseillé de venir s'inscrire, dès que possible.

2 pièces nécessaires

• **Votre pièce d'identité :** passeport ou carte d'identité.

• **Votre justificatif de domicile :** quittance de loyer, facture d'électricité, facture de téléphone, datant de moins de 3 mois*

* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



Le « coups de gueule »...



Voici les résultats de la bêtise, de l'oisiveté et d'un manque évident de maturité. En effet, le panneau d'avertissement mis en place au niveau de la Scheer a subi cet été des détériorations (brûlé à l'aide d'un produit inflammable et poubelle détruite).

Depuis ces exactions les bancs situés à proximité, lieu sympathique de rassemblement, prennent des airs de déchetterie.

Ah ! Si l'énergie développée pour cette bête destruction pouvait être mise au service des autres ...

Le chiffre du jour !

398€

C'est le prix pour le remplacement d'une poubelle à déchet normalisée.



Radar pédagogique

Nom du Panneau	Date du 1 ^{er} relevé	Date du dernier relevé
Bolsenheim Sud	08/06/2014	01/09/2014

BILAN

Nombre de véhicules estimés	55318
Nombres de véhicules > 50km/h	8183
Nombre de véhicules estimés par jour	620
Vitesse Moyenne	42 km/h
Vitesse Maximale	109 km/h

Choquant !

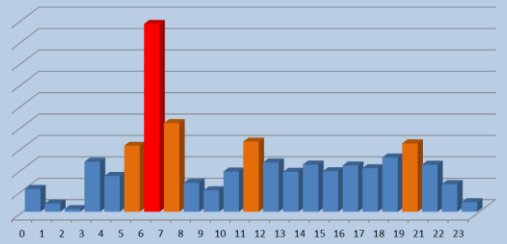
Depuis la mise en place du radar pédagogique à l'entrée sud du village, l'étude statistique des relevés montre :

- Une augmentation des vitesses dangereuses (> 70km/h),
- Que seuls les usagers ayant une légère survitesse (< 70km/h) ralentissent.
- Que la minorité des usagers ayant des vitesses excessives (> 80 km/h) occultent entièrement les informations du radar et ne font aucun effort pour réduire leur vitesse.

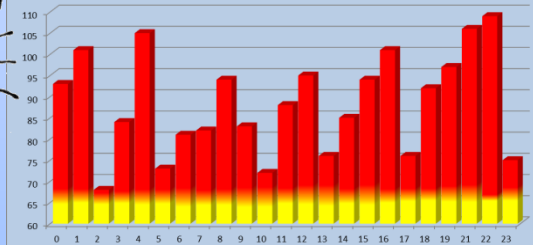


NOTER : Seules les vitesses > à 60km/h sont prises en compte pour réaliser les 2 graphiques

Crénaux horaires pour lesquels les vitesses sont les moins respectées



Vitesses max relevées en fonction des crénaux horaires



On en parle... Réagissez !

- Réhabilitation du terrain de foot sur une moitié (entretien plus régulier de la pelouse & mise en place de 2 buts).
- Mise en place d'un robinet extérieur (contrôlable et contrôlé) au Club House en réponse à une demande des jeunes sportifs.
- Mise en place de cours informatiques (niveau débutant) : personnes intéressées ?



Voici des idées qui ne sont que des projets, alors votre avis nous intéresse.
contact@bolsemer.fr ou sur la boîte vocale du Bolsemer **09 72 47 55 25**



Déchets verts



N'oubliez pas,
 les déchets verts
25 & 26 octobre



Vie associative : bougeons ensemble...



Don du sang du 8 septembre 2014 :

Le lundi 8 septembre, lors de la collecte de sang à Uttenheim, la présidente de l'amicale de Bolsenheim-Uttenheim, Suzanne PETER, a eu le grand plaisir d'accueillir 52 donneurs qui se sont déplacés pour donner de leur temps, de leur personne et de leur sang pour venir en aide aux malades. L'Amicale des donneurs de Sang Bénévoles de Bolsenheim-Uttenheim tient à remercier chaleureusement les donneurs fidèles au don du sang et à leur amicale, les nouveaux donneurs qui sont venu rejoindre les membres de notre amicale et étoffer les rangs des donneurs de sang bénévoles.



S'il y a bien une chose à retenir, c'est que nos amicales dans les villages sont les piliers du don du sang bénévole et que c'est vous donneurs, futurs donneurs qui faites vivre les amicales et les malades ! L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles Bolsenheim-Uttenheim fait partie de ces Amicales dévouées et désireuse de continuer à œuvrer pour le don du sang bénévole. Elle a besoin de vos efforts et de votre soutien. Continuer à faire vivre votre Amicale. Nous comptons sur vous, les malades comptent sur vous.

Encore Merci!

Nous avons pu accueillir 52 donneurs, dont 4 nouveaux bénévoles ce lundi 08 septembre. Nous vous en félicitons, mais il nous faut maintenant continuer sur cette lancée et maintenir nos efforts, vos efforts pour la prochaine collecte qui aura lieu à Uttenheim

le Lundi 02 février 2015
à partir de 17h30.

Tès amicalement
Suzanne Peter



A.S.L.C.B. : les cours ont repris



LUNDI SOIR

- 19h30-20h30 Country des débutants
- 20h00-21h00 Country des avancés

JEUDI SOIR

- 17h15-18h00 Country à partir de 6 ans
- 18h15-19h15 Country à partir de 9 ans
- 19h30-21h30 Country des avancés



MARDI SOIR

Les semaines paires :

- 19h30-21h30 Atelier de bricolage
- jeux de cartes

Les semaines impaires :

- 17h00-20h00 Obe rythmé

MERCREDI SOIR

- 19h00-20h00 Zumba



ASCLCB : fête de l'épiphanie

Fête de l'épiphanie

L'ASCLCB vous propose

Le Dimanche 4 janvier 2015

Une Grande après midi jeux pour tous

à 14h00 au « Club House »



Avec des galettes et des jeux :

- Tarot
- Scrabble
- Echecs
- et bien d'autres jeux !





Marche du cœur des donneurs de sang de Bolsenheim-Uttenheim

Comme tous les ans, les donneurs de sang bénévoles de Bolsenheim et Uttenheim se sont retrouvés pour une nouvelle « marche du cœur ».



Les marcheurs de l'association des donneurs de sang de Uttenheim - Bolsenheim

Le choix cette année s'est porté en Foêt Noire, non loin de Lahr, sur les hauteurs de Prinzbach. Les réveils ont sonné aux aurores ce dimanche matin, et le lever un peu difficile, mais tous étaient au rendez-vous chez Suzanne notre présidente vers 8h00 pour prendre l'autocar. Malgré une brume assez tenace en altitude la bonne humeur était au rendez-vous. Et la surprise fut de voir le soleil nous rejoindre en dépit d'une prévision météo négative.



Un café et un morceau de tresse et tous étaient prêts à démarrer une bonne journée sur les sentiers et chemins de Prinzbach. Un ciel dégagé et le soleil permettaient d'apprécier ça et là de beaux panoramiques sur la vallée et le village.

Il est bien connu que la marche est un très bon exercice pour le cœur et la tête, mais cela ouvre l'appétit. C'est donc tout simplement que la joyeuse troupe s'est arrêtée dans un restaurant où elle a pu se recharger les batteries. La photo souvenir prise, il était temps de repartir sur les sentiers pour éliminer le trop plein de calories.

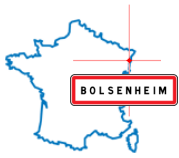
Après environ deux heures de marche vers le fond de la vallée et en revenant vers Prinzbach par la forêt, tous ont retrouvés l'autocar au centre du village. C'est après un dernier petit café et toujours dans la bonne humeur que les amis de la marche du cœur ont repris le chemin du retour.



Il n'en fallait pas plus, de bonnes chaussures de marche, un sac à dos, un soupçon de courage, une bonne dose de bonne humeur et la présence d'une fontaine à Schnaps (avec modération) pour passer une agréable journée au grand air.



Il nous reste juste à remercier notre présidente ainsi que les organisateurs et se donner rendez-vous l'année prochaine, le premier dimanche d'octobre, pour une nouvelle sortie avec les Donneurs de Sang Bénévoles de Bolsenheim et Uttenheim.



Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé succinct des délibérations du Conseil Municipal du vendredi 20 juin 2014 :

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consulté en mairie)

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Désignation du délégué titulaire et des suppléants pour l'élection des sénateurs :

L'élection du délégué titulaire et de ses suppléants pour l'élection des sénateurs s'est déroulée le 20 juin 2014, dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de BOLSENHEIM.

Le bureau électoral était présidé par le Maire et comprenait :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Albert HARTMANN et M. Michel WISSERT.
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Arnaud ANTONI-ARRUS et M. Jérôme LAWI.

Résultat

Après clôture du scrutin à 20h30 et dépouillement, le Conseil municipal a élu :

- Délégué titulaire : François RIEHL
- Suppléant 1 : Jean-Marie KELLER
- Suppléant 2 : Catherine SCHMITZ
- Suppléant 3 : Arnaud ANTONI-ARRUS

Mme Christine HUCHELMANN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le scrutin fut ouvert à 19h30 et le vote s'est déroulé sans débat au scrutin secret (art. R.133).

Renouvellement du bureau de l'association foncière

Le Conseil Municipal,

- Etant donné qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière,
- Vu la liste proposée par la chambre d'agriculture,
- Conformément à la législation en vigueur,
- Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- De proposer les personnes suivantes, propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement :

En tant que titulaires	En tant que suppléants
M. Bernard FASSEL – 8, rue de l'Eglise	M. Albert HARTMANN – 28, rue du Château
M. Sébastien REIBEL – 33, rue Principale	M. François RIEHL – 15, rue du Château
M. Dominique MULLER – 25, rue du Château	Mme Marie-Josée KORNMANN – 5, rue des Prés

Recensement de la population 2015

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la commune de Bolsenheim aura à procéder à l'enquête de recensement sous la forme quinquennale, au courant des mois de janvier et février 2015.

Compte tenu des responsabilités qui incombent aux communes recensées, il convient de désigner un coordinateur communal, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement, et de recruter un agent recenseur pour les besoins de l'enquête.

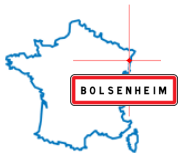
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner comme coordonnateur communal, Madame Christine HUCHELMANN, Adjoint administratif de 1ère classe, domiciliée à Stotzheim – 27a, rue Romaine
- De recruter dans les fonctions d'agent recenseur, Madame Monique GRAU (après avis affiché concernant la recherche et la candidature de Mme GRAU du 04/06/2014), domiciliée à Bolsenheim - 2, rue du Château ayant déjà occupé cette fonction en 2010.

Vous devez savoir :

Comme auparavant, l'agent recenseur se présentera dans chaque logement recensé. Mais, les personnes recensées auront maintenant le choix de remplir le questionnaire papier ou bien de répondre en ligne sur internet (conseillé).





Le Conseil Municipal,

- Etant donné que la commune percevra une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement,
- Compte tenu que la commune est responsable de la détermination du montant de la rémunération de l'agent recenseur,
- Considérant la charge de travail pour réaliser un recensement correspond à environ 185 logements et 480 habitants,

décide, après en avoir délibéré, d'accorder à l'agent recenseur une rémunération forfaitaire brute de 1.100 € brut.

Le Conseil Municipal,

- Vu la charge de travail supplémentaire de Mme Christine HUCHELMANN,
- M. le Maire ayant exposé au Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population, il y a lieu de fixer la compensation financière pour travaux supplémentaires du coordonnateur communal,

décide, à l'unanimité, de rémunérer le coordonnateur communal à raison de quatre heures complémentaires par semaine pendant dix semaines, au taux horaire correspondant au traitement indiciaire de l'agent (les crédits concernant l'agent recenseur seront inscrits au budget primitif 2015 sous le compte 6413 « personnel non titulaire »).

Itinéraire cyclable Bolsenheim – Uttenheim

1. Convention avec les associations foncières et communes.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'aménagement par la Communauté de Communes et de l'utilisation d'un chemin d'exploitation pour la création d'une piste cyclable entre Bolsenheim et Uttenheim. Ce projet se fera en collaboration avec les communes et les Associations Foncières.

Pour ce faire, une convention entre la commune, l'Association Foncière et la Communauté de Communes des pays d'Erstein devra être signée (les détails concernant les modalités d'entretien et de réparation peuvent être consultés en mairie).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de convention de la Communauté de Communes et les Associations Foncières,
- D'autoriser monsieur le Maire et monsieur le Président de l'Association Foncière à signer la convention et toutes pièces afférentes.

2. Adoption du projet et vote du financement

En parallèle du projet et sur les recommandations du Conseil Général du Bas-Rhin, les entrées des agglomérations doivent être aménagées afin de mettre en sécurité les usagers, notamment les cyclistes.

Le montant estimatif des travaux des entrées Nord et Sud de Bolsenheim s'élèvent à 39 500 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

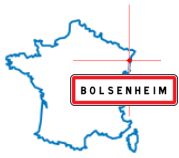
- D'adopter le projet de réalisation des aménagements de sécurisation des entrées d'agglomération ;
- De voter le financement de cette opération,
- D'approuver la convention relative au groupement des commandes,
- D'autoriser le Maire à signer cette convention
- De désigner M. François RIEHL et M. Albert HARTMANN (suppléant) comme représentants de la Commission d'Appel d'Offres.
- De solliciter l'aide financière du conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du contrat de territoire.

3. Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des entrées des villages.

La Commune souhaite profiter des travaux de création de l'itinéraire cyclable pour aménager les entrées nord et sud du village.

Pour se faire, la Communauté de Communes délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Commune pour l'action précitée. Ainsi, dans le cadre d'une convention, la Commune réalisera les travaux, les financera dans un premier temps, et refacturera, une fois les aides déduites, 40% à la Communauté de Communes au titre de la sécurisation du dit itinéraire. Le coût de l'aménagement du trottoir entrée sud est exclus de ce calcul.





Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la délégation à la commune de Bolsenheim de la maîtrise d'ouvrage des travaux précités,
- D'approuver la convention de la délégation de la maîtrise d'ouvrage,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir.

Regroupement pédagogique intercommunal - Transport Scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en mai, pour le transport quotidien des élèves entre Uttenheim <-> Bolsenheim, dans le cadre du RPI, à compter de septembre, ainsi que pour des prestations complémentaires lors de sorties occasionnelles. Il soumet les offres réceptionnées, établies sur la base d'un cahier des charges proposées par les deux communes et la Directrice d'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre présentée par la société AUTOCARS WINGERT.
- De donner son accord pour la prise en charge de 50% du coût total, les 50% restant étant à la charge de la commune d'Uttenheim.
- De mettre en place un règlement de transport signé par chaque Maire, le transporteur, la directrice d'école, les accompagnatrices, et remis contre décharge à chaque famille à la rentrée scolaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation d'organisation avec le département qui prend en charge le coût du trajet quotidien à hauteur de 50%.

L'offre de la société Wingert:

- ✓ 90 € TTC par jour pour les trajets quotidiens du lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- ✓ 45 € TTC par jour pour le trajet quotidien du mercredi,
- ✓ 45 € TTC par ½ journée pour les sorties occasionnelles à Erstein et Schaeffersheim,
- ✓ 45 € TTC pour les sorties à la piscine d'Erstein,
- ✓ 115 € TTC pour les sorties occasionnelles à Strasbourg,
- ✓ Gratuit pour les trajets supplémentaires entre les deux communes si les horaires de départ et retour sont accolés aux horaires du trajet quotidien.

Communications

1. Bulletin Communal : adresse mail de contact & site internet

Monsieur Jérôme LAWI propose la mise en place d'une boîte mail de contact et d'un site internet spécialement dédié au bulletin communal « S'Bolsemer Blaettel ». Ces outils ont pour but d'améliorer la communication et laisse aux citoyens la possibilité de laisser des messages sur cette boîte. Ceux-ci, seront traités par la commission publication (garantie de confidentialité) qui en informera éventuellement la commune si suite à donner. Ces outils seront mis à disposition de la Commission Publication. La mise en place et l'administration, sera exclusivement gérée et coordonnée par M. Jérôme LAWI qui en sera responsable pendant toute la durée du mandat, ceci en collaboration avec un deuxième administrateur : M. Patrick GIRARD. Cette mission sera pilotée à partir du domicile de M. LAWI. Tous deux s'engagent à la bonne gestion de ce site et à ne pas divulguer d'informations qui pourraient être liées au secret de la mairie.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la mise en place de cette adresse mail de contact et charge M. Jérôme LAWI de la mise en place de ces outils ainsi que de l'administration des données à partir de son domicile, en collaboration avec M. Patrick GIRARD et la Mairie.

2. Site internet de la communauté de communes

La communauté de commune entreprend la mise à jour de son site internet. A cet effet, une démarche globale avec l'ensemble des communes du territoire et la Communauté de Communes va être initiée afin de permettre une unité visuelle et fonctionnelle des sites internet. Dans ce cadre, un Comité de pilotage va être mis en place et des délégués de chaque commune seront appelés à y participer; ceci pour harmoniser et moderniser les sites.

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

M. Jérôme LAWI (Président de la Commission Publication) et M. Patrick GIRARD et charge le Maire d'en informer les services de la Communauté de Communes.





Divers

- Devis S'Bolsemer Blaettel : tarifs pour impression du bulletin communal
 - DEPPEN 572 € HT pour 180 ex.
 - HANSI 695 € HT pour 180 ex.

Le Conseil municipal décide donc de retenir Deppen pour l'impression du bulletin communal, à moins qu'une autre offre soit plus favorable.

- Stationnement gênant sur les trottoirs (intervenir par avertissements, plots, marquage au sol, gendarmerie); des solutions seront à trouver pour limiter ces débordements; surtout au niveau de l'abri bus et du monument aux morts.
- Explications données par M. ANTONI-ARRUS Arnaud sur les rythmes scolaires.

Résumé succinct des délibérations du Conseil Municipal du mardi 09 sept. 2014 :

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consulté en mairie)

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8 (sont excusés Mme Sophie COUTAUD, MM. Albert HARTMANN et Jean-Marie KELLER)

Présence de Mme Renée SCHOTT et M. Eric SCHOTT venus assister à la séance du Conseil Municipal.

Affectation du produit de location de la chasse (2015-2024)

Le renouvellement de la location de la chasse communale aura lieu au début de 2015 pour une période de 9 ans.

Le système actuel ayant l'avantage de la simplicité et ayant recueilli, jusqu'à présent, les suffrages devrait être maintenu par l'ensemble des propriétaires fonciers. La commune, en tant que propriétaire foncier, s'exprimant par son Conseil Municipal, décide à l'unanimité, pour ce qui concerne les propriétés communales, d'abandonner le loyer de la chasse à la commune.

Adhésion au P.E.F.C. (O.N.F.)

Le conseil Municipal après délibération décide :

- d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale P.E.F.C. Alsace.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents en vue de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée.

Achat de stores pour l'école.

Vus les devis présentés par M. Le Maire, sollicités par M. HARTMANN, concernant l'achat de stores pour l'école, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la moins chère à savoir celle de ROWASTORES pour 2184 € TTC pour les fourniture, pose et déplacement de 7 stores vénitiens aluminium.

Service de remplacement interim et missions temporaires.

En cas de surcroit d'activité, de surcharge de travail, de maladie... des agents de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité et en absence de M. le Maire :

- Accepte les embauches ponctuelles dans les filières suivantes : administrative, technique, sociale (ATSEM) pour faire face à un besoin de remplacement d'urgence en cas de maladie ou autre, ou à un besoin de renfort dans l'un des services.

Ce qu'il vous faut savoir :

En principe, le produit de la location est à répartir entre les différents propriétaires fonciers au prorata des surfaces. Cependant et depuis de nombreuses années, dans la majorité des communes d'Alsace les propriétaires fonciers abandonnent leur part du produit de cette location au profit de la commune.

En contrepartie, la commune s'engage à affecter ce produit, d'une part, au paiement partiel des cotisations dues par chaque propriétaire de terrain non bâti à la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles, d'autre part, à l'entretien des chemins ruraux.

PEFC : Ce qu'il vous faut savoir :

Face aux préoccupations croissantes de consommation responsable, PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification = programme de reconnaissance des certifications forestières) milite pour le développement durable de la forêt grâce à un programme de certification ambitieux.

Pionnier de la certification forestière en France où il a été créé en 1999, PEFC France a certifié plus de 7,6 millions d'hectares de forêt (France métropolitaine et Guyane), soit 67% de la forêt publique et 20% de la forêt privée (France métropolitaine).

PEFC France compte parmi ses adhérents 52 000 propriétaires forestiers et près de 3 000 entreprises de la filière forêt-bois-papier (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...). Ensemble ils apportent au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche de gestion durable de la forêt.





- Donne tous les pouvoirs au Maire, pour la durée du mandat, qui pourra contacter les services ad-hoc et négocier les modalités de contrat qui sera établi par l'organisme en charge du recrutement.
- Accepte les engagements pris par le maire relatifs aux remplacements effectués (agent technique et ATSEM) jusqu'à ce jour.

Des crédits sont prévus au compte 6218 dès 2015 pour faire face à un recrutement éventuel.

Usines Municipales (TCFE)

Après lecture des articles ci-contre et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,50% à partir du 1er janvier 2015.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'aux Usines Municipales).

Textes de loi:

- articles L.2333-2, L.3333-2, L.5212-24, L.5212-24 et 26 du code général des collectivités territoriales,
- article 23 de la loi n°2010-1488 du 7/12/2010 (marché de l'électricité)
- arrêté ministériel n° FCE 1408305A du 08/08/2014 (limites supérieures)

Ces articles et lois sont disponibles en mairie ou sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Mise en fourrière d'un véhicule

Après maintes demandes auprès du propriétaire d'un véhicule stationné illégalement au 21 rue Principale, la commune a fait intervenir la gendarmerie qui a fait procéder à l'enlèvement du véhicule.

Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De recouvrer auprès du propriétaire identifié du véhicule laissé sans droit sur la voie publique, les frais supportés par la commune pour l'enlèvement, la mise en fourrière ou la destruction du véhicule.
- D'autoriser le Maire à signer tout document qui sera nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution des dispositions de la présente délibération.

Occupation et location salle communale / Réclamation / Événement (extraits - l'intégralité est visible en mairie)

Présence de Mme Renée SCHOTT et M. Eric SCHOTT à cette séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal déplore les événements du vendredi 5 septembre à l'encontre de M. Le Maire, de MM Jean-Marc SCHOTT et Patrick BUCK et expriment toute leur sympathie à l'égard de ces deux personnes qui ont subi cette violence scandaleuse et espère qu'ils n'auront pas de séquelles de santé suite à cette affaire. Les conseillers sont atterrés et scandalisés surtout dans cette affaire qui touche aussi un élu du peuple.

Sans cette affaire il était de toute façon décidé d'évoquer la location de la salle lors de cette séance du Conseil Municipal à cause, de la réclamation de M. et Mme Joseph SCHOTT en ce qui concerne les nuisances sonores provenant de la salle des fêtes ou de l'aire de jeux qui leur causent d'importants désagréments.

M. le Maire lit la lettre aux conseillers municipaux...

Les conseillers

- Vu le courrier transmis par M et Mme Joseph SCHOTT ainsi que de nombreux riverains de la rue du Stade,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27/04/2012 concernant la réglementation de la salle des fêtes qui n'est pas toujours respectée,
- Etant donné l'événement d'une rare violence du vendredi 05/09/2014
- Etant donné les nuisances occasionnées par certaines activités,
- Etant donné, que cette salle ne convient plus à des manifestations d'une telle envergure,

Décident à l'unanimité sur une proposition de M. Arnaud Antoni-Arrus que :

- L'accès à la salle communale sera désormais limité aux seules activités organisées par les associations de Bolsenheim et celles réalisées par l'école de la Scheer.
- Les horaires seront limités aux horaires de classe et du lundi au jeudi de 17h à 22h. A partir de 20h, pendant l'utilisation, le local devra rester strictement fermé (**depuis, après concertation cette restriction à été aménagée**). Après 22h, les lumières devront donc être éteintes et le local fermé.
- L'accès devra se faire en respectant la convention qui sera signée entre la commune et les associations, le règlement intérieur ainsi que la réglementation concernant la protection de la santé publique.
- Les demandes d'autorisation de manifestations par ces associations ou l'école de la Scheer devront parvenir dans un délai de un mois avant la manifestation. La commune s'autorise le droit de disposer de cette salle.

Un courrier de soutien et de sympathie sera adressé à MM. Patrick BUCK et Jean-Marc SCHOTT.

Après le débat, le Maire ferme la séance pour laisser la parole à Mme Renée SCHOTT et M. Eric SCHOTT qui tiennent à exprimer leurs mécontentements mais qui sont ravis et soulagés par la décision que vient de prendre le Conseil Municipal.



Divers

- Prévission d'extension de l'éclairage public dans la rue des Prés entre la propriété SHARIATI et EHRHART. Le Maire est chargé de solliciter un devis. Ce point sera inscrit au Budget primitif 2015.
- Acquisition de 2 buts d'entraînement à installer sur la première partie du terrain de football. Le coût élevé d'environ 4000€ HT incite les conseillers à reporter cet achat.
- Achat d'une poubelle en remplacement de celle dégradée près de la Scheer – rue du Stade.
- Préparation de la fête de Noël des aînés – Réunion du CCAS effectuée le 07 octobre.
- Prévission d'un nouvel emplacement pour le panneau d'affichage à l'intersection rue Principale/rue d'Osthouse.
- Point d'eau cassé devant l'école. Il faudra essayer de le sangler. (Effectué)
- Mise en place du fleurissement d'hiver en semaine 43.
- Les tôles du préau seront remises en place (demande des mamans et nounous à la recherche d'un peu d'ombre).
- Il faudra choisir l'endroit de l'apport volontaire enterré car le devis est signé par la Communauté de Communes

Apport volontaire enterré

C'est le samedi 11 octobre, que les élus de la Commission Voirie se sont déplacés dans différentes communes pour voir et mesurer différentes réalisations « d'apport volontaire enterré ». Ceci afin de mieux appréhender une mise en place prochaine de ce système de stockage des déchets dans la commune de Bolsenheim. Il est bon de préciser que l'achat et l'installation sont l'objet d'un marché réalisé par la Communauté de Commune du Pays d'Erstein et le choix de l'emplacement est communal en fonction de critères spécifiques.



Le saviez-vous !

Le stockage de déchets sous terre présente un certain nombre d'avantages importants par rapport à la collecte des conteneurs plastique roues .

- Le volume beaucoup plus important (jusqu'à 5m³), ainsi que l'identification du type de déchet par une signalisation appropriée permettent de réaliser des économies sur les coûts de collecte, et donc sur le transport vers les centres de retraitement.
- Cette solution offre un gain d'espace considérable car comme à la façon d'un iceberg, seule une toute petite partie reste apparente hors sol. Ce qui est donc parfaitement adapté aux endroits à forte fréquentation tels que les aires d'autoroute, aux parkings ou encore aux lotissements.
- Le système est, de par sa structure en acier et béton, totalement résistant au feu.
- Enfin, dernier point non négligeable, les conteneurs enterrés et semi-enterrés contribuent à l'hygiène et à l'esthétique des villes en éliminant le risque de renversement des poubelles ou de l'éventrement des sacs par les animaux.



Autorisations des sols accordées en 2014 (situation au 23/9/2014)

Les permis de construire

M. Behrouz SHARIATI	6, rue des Prés	terrasse non couverte
Mme Céline KISTNER	lot 10	nouvelle construction: lotissement « La Mayenne »
M. Emmanuel HATTEMER		
M. Francis LEMOINE	66, rue principale	couverture terrasse charpente bois
M. Stéphane EHRHART	4, rue des Prés	construction d'un auvent accolé à la maison existante
Mme Florence BITTINGER	lot 1	nouvelle construction : lotissement « La Mayenne »
M. Grégory VOELCKEL		
M. et Mme Rémi LUC	55, rue Principale	extension de la maison individuelle
Mme Sylvie LANDMANN	rue d'Osthouse	maison individuelle
M. Laurent SIBILLE		
M. Hervé HUBER	rue d'Osthouse	transformation d'une grange en logements
Mme Julie PLASKOTA	rue d'Osthouse	maison individuelle
M. Axel SUHNER		
Mme Audrey GABILLY	lot 9	nouvelle construction : lotissement « La Mayenne »
M. Eric MARIMOUTOU		

Les déclarations préalables

M. Martial HUYARD	16, rue Principale	Démolition partielle d'une grange Refonte de la toiture sur la partie restante
M. Jean-Christophe SCHROEDER	51, rue Principale	Abri à voitures
SCI TWIN	1, rue du Ruest	Muret
M. Patrick GIRARD	5, rue des Jardins	Préau
M. Laurent ROOS	28, rue Principale	Modification fenêtre en porte fenêtre
Jean-Marie KELLER	14, rue Principale	Division foncière
M. Jean-Pierre RETZ	47, rue Principale	Piscine
M. Roland HAENEL	22, rue du château	Division foncière

Location de la chasse communale (bail de chasse 2015-2024)

Le procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la location (**visible en mairie**) signé le **30/09/2014** par M. le Maire stipule les points suivants :

- Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : **162**
- Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : **136**
- Superficie totale de la chasse communale : **402ha 79a 12ca**
- Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune 128 propriétaires possédant au total : **376ha 03a 59ca**
- Plus des deux tiers des propriétaires possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour **l'abandon du produit de la location à la commune pour la durée du bail (02/02/2015 au 01/02/2024).**



Infos, divers



Le correspondant défense : c'est lui !

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de Correspondant Défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Contact : pgirard@bolsemer.fr

JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service.gouv.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est bien enregistré dans votre commune.
2 - Munissez-vous de votre carte d'identité et de votre livret de famille.
3 - Rendez-vous au service des « démarches » de votre commune.
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS AU 1018

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc



Le saviez vous !

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la **réserve militaire constituante des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.**

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.



Le recensement

Vous allez avoir 16 ans, un premier pas responsable vers votre future vie d'adulte.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



N'ayant pas reçu d'information de la part de l'association « Attelages », l'équipe du Bolsemer Blaettel n'est pas en mesure de vous proposer un article concernant le concours des 23 & 24 août. Nous en sommes désolés.



T.A.D. SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES, À LA DEMANDE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN

N°Azur 0 810 90 24 89
0,06 € TTC/MN

HORAIRES
du lundi au vendredi : 8h à 18h
et le samedi : 8h à 4h du matin

Les réservations doivent se faire la veille de la course avant 17h30. Pour toute course du lundi, la réservation doit se faire le samedi avant 12h. Le service ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés.

TRAJET INTERNE AU PAYS D'ERSTEIN

1 TRAJET
2€* /personne en journée
3€* /personne le samedi après 19h

- Bolsenheim • Limersheim
- Erstein • Nordhouse
- Hindisheim • Osthouse
- Hipsheim • Schaeffersheim
- Ichtratzheim • Uttenheim

TRAJET EXTERNE AU PAYS D'ERSTEIN

1 TRAJET
4€* /personne en journée
6€* /personne le samedi après 19h

- Benfeld • Gerstheim • Rhinau

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Gratuit pour les moins de 4 ans
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Limité à 4 trajets par jour et par personne

* Payable directement au prestataire de transport

OUVERT AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN
dans le périmètre d'action, hors trajets professionnels, scolaires et sanitaires.

En partenariat avec :

ELECTIONS
du 20 novembre au 4 décembre 2014
GNRACL
votre caisse de retraite
Élisez vos représentants

La Caisse Nationale de retraite des Agents des collectivités Locales procède au renouvellement de son conseil d'administration. L'élection de ses membres a lieu dans le cadre d'un vote par correspondance ou par internet sur un site sécurisé ;

Toutes les informations sont disponibles, en mairie, pour les personnes concernées.

Obtenir un arrêté de permis de construire, **vous impose** de déposer en Mairie une déclaration d'ouverture de chantier puis une déclaration d'achèvement des travaux.



Permanence assurée
le mercredi 31 décembre 2014 de 9h à 11h

TROUBLES DE L'ÉLECTION?
ÇA SE SOIGNE...

POUR VOTER EN 2015, JE M'INSCRIS EN 2014!

Nous vous prions toutefois d'anticiper vos demandes





Note d'humour !



Les dictons d'automne

- Was d'r Ernemonet nitt gebrote, kann im Herbstmonet nimm gerote.
(Ce que le mois de la moisson n'a pas pu rôtir, le mois des vendanges ne peut pas le murir)
- Donnert's im september noch, wurd d'r schnee um wihnachte hoch.
(En septembre tonnerre dans le ciel, épaisse couche de neige à la Noël)
- Im september schwitze, im dezember sitze.
(En septembre transpirer, en décembre se reposer)
- Wärmer oktower kalter dezember
(Chaleur en octobre, froidure en décembre)
- Oktower im tràbb macht d'resser schlàpp.
(Octobre au trot épuise les chevaux)
- Böje im oktower d'ameise hocht, kommt e beese kÄlte noch
(En octobre de hautes fourmillières, grand froid viendra par derrière)

- Böje im oktower d'ameise hocht, kommt e beese kÄlte noch
(En octobre de hautes fourmillières, grand froid viendra par derrière)
- Oktower im tràbb macht d'resser schlàpp.
(Octobre au trot épuise les chevaux)

Qui c'est les meilleurs ? Hein???

Un Parisien, un Marseillais et un Alsacien découvrent un génie.
Le génie leur dit : "jetez n'importe quoi dans l'océan et si je le retrouve vous mourrez.
Si je ne retrouve pas, vous deviendrez l'homme le plus heureux du monde.
Le Parisien jette un cure dent dans la Seine, le génie le retrouve, le Parisien meurt.
Le Marseillais jette un clou dans la baie de Marseille, le génie le retrouve, il meurt aussi.
L'Alsacien (les plus intelligents du monde) jette quelque chose au large du Rhin ...
Le génie cherche, tourne, vire, cherche, et recherche encore ...
A bout de force, le génie lui demande : " mais enfin, qu'est-ce que t' as jeté ?....
L'Alsacien lui répond : **fer dammi du dola un Efferalgant !!!!!!!**



Dr Changl' constate que son couvercle de WC est fêlé...
Il part à l'Inter pour en acheter un nouveau, mais il trouve que c'est trop cher pour un simple couvercle de WC.
En rentrant chez lui, il croise Sep qui lui donne ce conseil :
- Hey dü, lüaga amol uffm Leboncoin, fendch' villicht a occasion.
(Hé toi ! regarde une fois sur Leboncoin, tu en trouveras peut-être un d'occasion)
De retour chez lui, Changel' ouvre l'internet, ravi, rappelle son sauveur :
- Hey ! Merci dü ! weich wàss ? Ech hà'b's gefunde... : "Vends chiot teckel avec pedigree"
(Hé ! Merci ! Tu sais quoi ? Je l'ai trouvé...)

Min Heimatländel,
`s Elsàss isch min Heimatländel,
`s àlt un breit Fàmilietbett,
Wo mich schunn àm Nàwwelbändel
`s Boddemàrik gstràikt het.
`s Elsàss reicht m'r dõüsìg Wurzle,
`s gíbt m'r Luft un Win un Brot,
`s düet mich uf sim Buckel hurtzel,
`traat mich au noch nooch mim Dod.

Mon Pays natal,
L'Alsace est mon terroir, mon pays,
De ma famille l'antique lit,
C'est par le cordon ombilical
Qu'elle a légué moelle et moral.
L'Alsace me donne l'air sain,
Mille racines, du pain, du vin,
Me choie en me portant sur son dos
Et bercera plus tard mon tombeau

Raymond Matzen (1922) - Parler de Strasbourg

(Hé ! Merci ! Tu sais quoi ? Je l'ai trouvé...)
chiot teckel avec pedigree"
- Hey ! Merci dü ! weich wàss ? Ech hà'b's gefunde... : "Vends





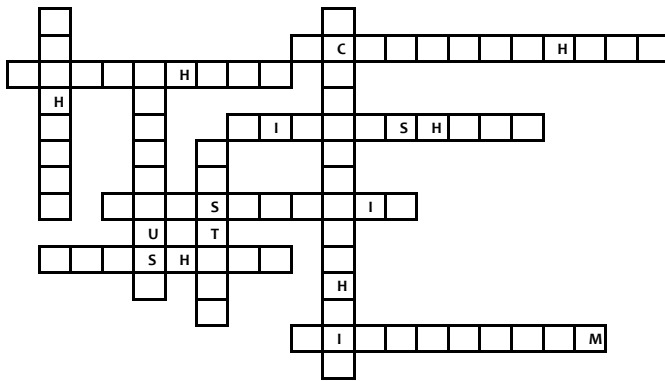
Les jeux (pas que pour les enfants...)

CONCOURS !

Les 3 premiers qui se prendront en photo avec tous les jeux du SBB N°2 complétés (et justes bien sûr) et qui l'enverront à contact@bolsemer.fr, verront leur photo publiée dans le SBB N°3 et recevront une version numérique de celui-ci une semaine avant la diffusion de la version papier.



Le tour des 10 communes du Pays d'Erstein.



Révison les Maths... !

Remplacez les lettres par des chiffres pour résoudre cette addition (5 solutions)

$$\begin{array}{r}
 CBA \\
 + EEA \\
 + EEA \\
 \hline
 FFF
 \end{array}$$

Mots mêlés des Alsaciens célèbres

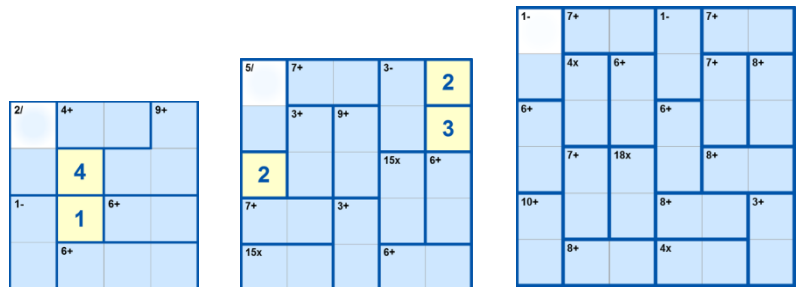
10 Alsaciens célèbres se cachent dans cette grille, saurez-vous les retrouver ?

A	E	T	U	O	Q	S	D	G	J	N	L	W
B	Z	R	E	T	U	C	O	S	I	F	H	C
M	X	V	N	M	A	H	Q	L	L	W	O	K
U	Z	S	X	P	R	O	R	C	E	O	M	O
S	N	N	M	O	W	E	S	P	I	S	E	R
N	U	G	A	K	B	L	H	F	W	B	Y	B
L	O	E	E	O	S	C	W	N	G	R	E	R
U	W	B	A	R	T	H	O	L	D	I	R	B
N	O	P	O	A	E	E	K	O	U	N	G	L
T	R	A	B	T	K	R	A	F	F	T	E	O

1. J'ai été élue Miss France 2012.
2. Je suis un chanteur révélé par l'émission Popstar.
3. Je suis handballeur.
4. Je suis pilote de rallye.
5. Je suis un pâtissier connu pour mes macarons.
6. Mon mari et moi étions passionnés de volcans.
7. J'ai créé la robe d'une célèbre statue.
8. Je fut pasteur dans la vallée de la Bruche.
9. Je suis auteur, illustrateur, caricaturiste.
10. Alsacien par mon père, je me suis battu contre l'esclavage.

Matoku

Placez dans chaque case les chiffres (de 1 à 4,5 ou 6 selon la taille de la grille). Il ne peut pas y avoir deux fois le même chiffre sur une ligne verticale ou horizontale. Le nombre en haut à gauche de chaque bloc est le résultat de l'opération précisée (addition, multiplication, soustraction, division) effectuée avec les chiffres du même bloc.



Les solutions du numéro précédent

Le croisé des conseillers		Sudoku			A la croisée des chemins			
1. FRANCOIS	6. UTTENHEIM	1	2	3	VERGERS	CORPS DE GARDE	PRES	PRINCIPALE
2. TRENTEETUNAN	7. ONZE	1234	4132	2143	JARDINS	LILAS	OSTHOUSE	CIMETIERE
3. PATRICK	8. INSTITUTEUR	4321	2341	4321	STADE	VOSGES	EGLISE	ROSES
4. AUTHENTICS	9. HARTMANN	2143	3214	1234	CHÂTEAU	NIEDERMATT	MAYENNE	RUEST
5. WISSER	10. SANDRINE	3421	1423	3412				





Le coin des pros !



Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9H à 20H - samedi de 9H à 16H

36 rue de l'Eglise - 67150 BOLSENHEIM
Tél. 06 99 13 94 10 - 03 88 98 00 12

Oyé, Oyé,

Pour les 3 ans de l'institut, Angel Esthétique vous propose, jusqu'au 15 novembre, une offre d'automne de -20% sur les soins du visage.

Venez découvrir la nouvelle collection de bijoux magnétiques : « les bijoux qui vous font du bien »

Idee pour Noël : 10 % de la commande en cadeau

www.angelsesthetique.com



Tradition, goût, modernité

sont les maîtres mots des petits biscuits conçus et fabriqués sur notre commune par Tania Dollé qui a crée en 2013

-Les Uniques- «le biscuit créatif».

L'idée de départ était de promouvoir notre région en modernisant nos petits gâteaux «made in Alsace».

Ce travail a permis d'élaborer et concevoir les outils nécessaires permettant la création et fabrication de petits gâteaux par empreintes spécifiques à une région, un lieu, un logo d'entreprise ou autre sur demande. C'est notre marque de fabrique et notre produit phare commercialisé actuellement sur le thème du vin en Beaujolais, du ski en Savoie et bien sûr sur le thème de l'Alsace dans notre propre région.

Enfin pour retrouver les véritables goûts d'autrefois, une gamme plus traditionnelle est fabriquée à partir des recettes de nos grands-mères.

Les uniques
8 rue des Roses
6751357157

le biscuit créatif
67150 BOLSENHEIM
lesuniques@outlook.fr



NOS MAINS RÉALISENT VOS RÊVES !

ERIC FASSEL
SARL

Travaux de rénovations et neufs

Charpente	Couverture
Ossature bois	Zinguerie

Tel. 03 90 00 62 92
50A rue Principale
67150 SCHAEFFERSHEIM
e-mail : ericfassel@orange.fr



EcoTech

Chauffage et Solaire

Installation de chauffages toutes énergies

Le spécialiste du solaire

Salle de bain clé en main



Alexandre Jund - 1 rue des prés 67150 Bolsenheim - Port. 06.50.25.51.00
E-Mail. ajund@ecotech-alsace.fr - www.ecotech-alsace.fr - Tél. 09.54.64.32.42

Professionnels de Bolsenheim : Cette page est la vôtre ! N'hésitez pas à nous contacter pour faire votre promotion ici.



Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.

Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel

Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, la trentaine de pages imprimée par foyer de Bolsenheim (180 foyers) représente 5400 pages (= moitié d'1 arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse postale

Ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.



Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la

mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer .

A ce jour **6 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsemer Blaettel .Merci pour ce geste écologique. Déjà un baisse de 180 pages à imprimer. Encore un effort !



La BD du Bolsemer

